



CHARTRE du REFERENT BENEVOLE

Le transport solidaire implique au référent bénévole des obligations strictes ainsi que des exigences éthiques.

Sa candidature est validée par le conseil d'administration.

Chaque référent bénévole s'engage tout d'abord à respecter les obligations suivantes :

- Etre adhérent de l'association << Serv-volant de Sèvre et Loire >>.
- Être à jour de sa cotisation.
- Informer les nouveaux demandeurs des conditions et modalités de fonctionnement de Serv-Volant..
- Recevoir les demandes de transport qui devront être formulées par téléphone de préférence deux jours avant la date du déplacement.
- S'assurer, dans la limite de ses possibilités, que les bénéficiaires ne peuvent recourir à d'autres moyens de transport et plus généralement que Serv-Volant peut intervenir selon les conditions et limites fixées par son règlement intérieur.
- Recueillir l'adhésion des nouveaux demandeurs (bulletin et cotisation) et leur remettre :
 - o Leur carte d'adhérent.
 - o Le règlement intérieur.
 - o La charte du bénéficiaire ou du conducteur en deux exemplaires à signer dont un retournera à l'association.
- Transmettre au secrétariat de Serv-Volant les chartes signées, les listes de nouveaux membres.
- Organiser les transports autorisés en relation avec les conducteurs bénévoles de la commune dans laquelle habite les bénéficiaires ou à défaut une commune voisine.
- Récupérer, au cours de la première quinzaine qui suit le mois de transport, les bons de transport délivrés par les conducteurs bénévoles de son réseau.
- Vérifier les données relatives aux transports, fournies par les conducteurs bénévoles.
- Transmettre au trésorier, au cours de la deuxième quinzaine du mois qui suit le transport, les bons délivrés par les conducteurs de son réseau.

En signant cette charte, chaque référent bénévole adhère aux exigences éthiques suivantes :

- Tenir ses engagements vis-à-vis du projet et des tâches à entreprendre.
- Accueillir les bénéficiaires avec empathie et civilité.
- Établir un contact chaleureux avec les bénéficiaires et les conducteurs bénévoles.
- Respecter un devoir de discrétion, de respect et confidentialité vis-à-vis des bénéficiaires et des conducteurs bénévoles.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de Serv-Volant et la présente charte et je prends note que l'association se réserve le droit d'exclure de sa liste de référents bénévoles toute personne qui ne respecterait ni l'un ni l'autre.

LU ET APPROUVÉ

DATE

NOM ET PRÉNOM

SIGNATURE